



SOCIETE LAND'OR
S.A AU CAPITAL 4.700.000 DINARS
SIEGE SOCIAL: BIR JEDID 2054 KHELIDIA
RC: B1112211997 - M.F: 0496254Y

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le vendredi 26 mai 2017 à 11 Heures à l'Hôtel CONCORDE les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société de l'exercice 2016 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport annuel de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président



SOCIETE LAND'OR
S.A AU CAPITAL 4.700.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA
RC : B1112211997 - M.F : 0496254Y

**PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2017**

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 63.709.034 dinars et un résultat bénéficiaire de 3.392.242 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 s'élevant à 3.392.242 Dinars au compte "report à nouveau".

> solde au 31/12/2015	-3.471.732 Dinars
> affectation du Résultat 2016	3.392.242 Dinars
> solde au 31/12/2015	-79.490 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende de 0,200 dinars par action par prélèvement sur la prime d'émission.

Ce dividende sera mis en distribution à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.



Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

Le mandat de la société « Les commissaires aux comptes associés-MTBF membre de PricewaterhouseCoopers » Commissaire aux Comptes étant arrivé à expiration, l'Assemblée décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de quarante mille (50.000) dinars bruts et à la somme de huit mille (10.000) dinars bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 56.988.940 dinars et un résultat bénéficiaire de 2.927.077 dinars dont 2.927.071 part du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.